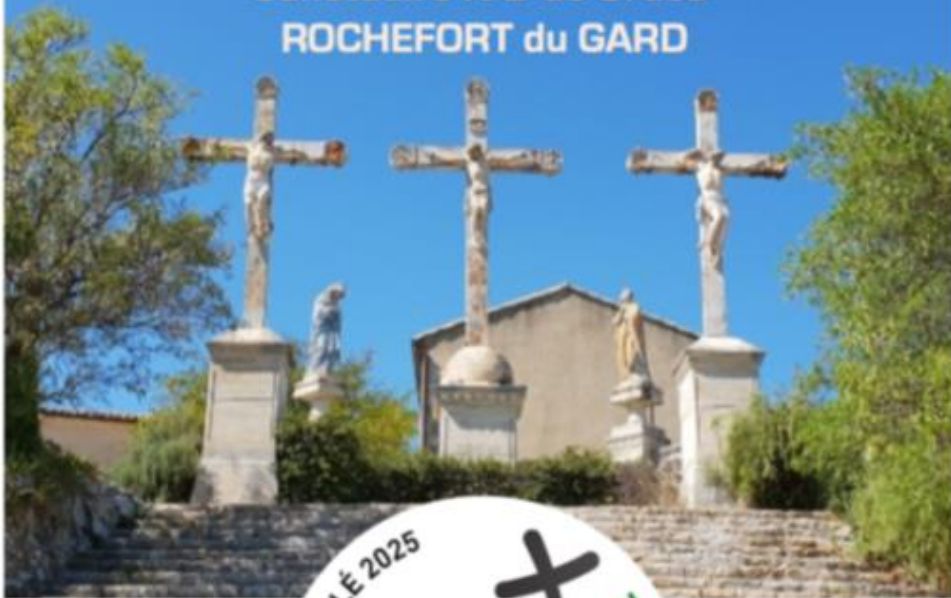


Pèlerinage jubilaire du Doyenné UZEGE-GARDONNENQUE

Dimanche 5 octobre 2025

Sanctuaire N-D de Grâce
ROCHEFORT du GARD



9h30 à 9h45 :
rendez-vous au
parking de départ
de la marche
ou au parking de
N-D de Grâce

12h : Angélus
repas tiré du sac

13h : visite du sanctuaire

14h : confessions



Ce pèlerinage se déroulant dans le cadre du jubilé de l'année sainte, est placé sous le thème de l'espérance

Monseigneur Nicolas Brouwet a désigné le Sanctuaire de Notre Dame de Grâce comme lieu où ceux qui le désirent pourront obtenir l'indulgence plénière.

Renseignements: secrétariat de l'Uzège du lundi au vendredi de 9h à 12h et 15h à 17h / 04 66 22 13 26 / catholiques-uzege@orange.fr

Dimanche 5 octobre devenons « pèlerins de l'espérance » !

Dans le cadre de l'année jubilaire les prêtres du Doyenné vous invitent à partir en pèlerinage dimanche 5 octobre, au sanctuaire Notre Dame de Grâce à ROCHEFORT du GARD.

Ce vénérable sanctuaire, situé dans notre diocèse accueille depuis des siècles nombre de pèlerins venus prier le Seigneur par l'intercession de la Vierge Marie.

Comme dans tous les diocèses du monde, afin que tous les fidèles qui ne puissent se rendre à ROME pour franchir la Porte Sainte, accomplissent une démarche jubilaire, les évêques ont désignés un dans chaque diocèse, un ou deux lieux jubilaires : c'est le cas du sanctuaire de ROCHEFORT du GARD et de la Basilique-Cathédrale de NÎMES pour notre diocèse.

En accomplissant ce pèlerinage (à pied pour ceux qui le peuvent) ou en s'y rendant en voiture les fidèles pourront obtenir l'Indulgence plénière. Nous sommes tous attendus pour accomplir ensemble ce moment fort en communion avec l'Église universelle !

• Qu'est-ce qu'un jubilé ?

« Jubilé » est le nom d'une année particulière : il semble dériver de l'instrument utilisé pour en indiquer le début ; il s'agit du *yobel*, la corne de mouton, dont le son annonce le Jour de l'Expiation (Yom Kippour).

Cette fête a lieu chaque année, mais elle prend une signification particulière quand elle coïncide avec le début de l'année jubilaire. On en retrouve une première idée dans la Bible : il devait être convoqué tous les 50 ans, car c'était l'année « supplémentaire », à vivre toutes les sept semaines d'années (cf. Lv 25,8-13). Bien que difficile à réaliser, il était proposé comme l'occasion de rétablir le rapport correct avec Dieu, entre les personnes et avec la création, et impliquait la remise des dettes, la restitution des terres aliénées et le repos de la terre.

En citant le prophète Isaïe, l'évangile selon St. Luc décrit ainsi aussi la mission de Jésus : « L'Esprit du Seigneur est au-dessus de moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par l'onction et m'a envoyé porter aux pauvres l'annonce heureuse, à proclamer aux prisonniers la libération et aux aveugles la vue ; à remettre en liberté les opprimés, à proclamer l'année de grâce du Seigneur » (Lc 4, 18-19 ; cf. Is 61,1-2). Ces paroles de Jésus sont également devenues des actions de libération et de conversion dans le quotidien de ses rencontres et de ses relations.

Boniface VIII en 1300 a convoqué le premier Jubilé, également appelé « Année Sainte », parce que c'est un temps où l'on expérimente que la sainteté de Dieu nous transforme. La cadence a changé au fil du temps : au début, tous les 100 ans ; elle est réduite à 50 ans en 1343 par Clément VI et à 25 ans en 1470 par Paul II. Il y a aussi des moments « extraordinaires » : par exemple, en 1933, Pie XI a voulu rappeler l'anniversaire de la Rédemption et en 2015, le pape François a lancé l'Année de la Miséricorde. La manière de célébrer cette année a également été différente : à l'origine, elle coïncidait avec la visite aux Basiliques romaines de Saint Pierre et de Saint Paul, puis avec le pèlerinage, par la suite d'autres signes ont été ajoutés, comme celui de la Porte Sainte.

En participant à l'Année Sainte, on vit l'indulgence plénière.

• Qu'est-ce que l'indulgence plénière ?

L'indulgence plénière est une grâce offerte par Dieu à l'occasion de l'année jubilaire. Elle est réparation, effacement du désordre causé par le péché. Le pape François l'expliquait en ces termes : « le sacrement de la Réconciliation » nous assure que Dieu pardonne nos péchés. [...] Cependant, comme nous le savons par expérience personnelle, le péché « laisse des traces », il entraîne des conséquences : non seulement externes dans la mesure où il s'agit des conséquences du mal commis, mais aussi internes [...]. Il reste donc, dans notre humanité faible et attirée par le mal, des « effets résiduels du péché ». Ceux-ci sont éliminés par l'indulgence [...]. »

Une telle expérience de pardon ne peut qu'ouvrir le cœur et l'esprit à pardonner. Pardonner ne change pas le passé et ne peut modifier ce qui s'est déjà passé. Mais le pardon permet de changer l'avenir et de vivre différemment, sans rancune, sans ressentiment et sans vengeance ».

Pour recevoir l'indulgence plénière du jubilé, il faut :

- Se confesser (le jour même ou quelques jours avant ou après)
- Participer à l'Eucharistie
- Prier un Notre Père et un Je vous salue Marie aux intentions du Pape
- Réciter le Je crois en Dieu
- Faire une démarche de pèlerinage, par exemple dans l'une des églises dédiées au Jubilé (c'est le sens du pèlerinage qui vous est proposé au sanctuaire de ROCHEFORT du GARD)
- Accomplir une des œuvres de miséricorde rappelées par le pape François, pour être signe d'espérance au milieu du monde
- Il est possible de recevoir l'indulgence plénière pour soi-même ou pour une personne défunte, mais pas pour un autre vivant.

Pour participer au pèlerinage jubilaire du doyenné UZEGE-GARDONNENQUE

Il aura lieu dimanche 5 octobre de 9h30 à 16h30

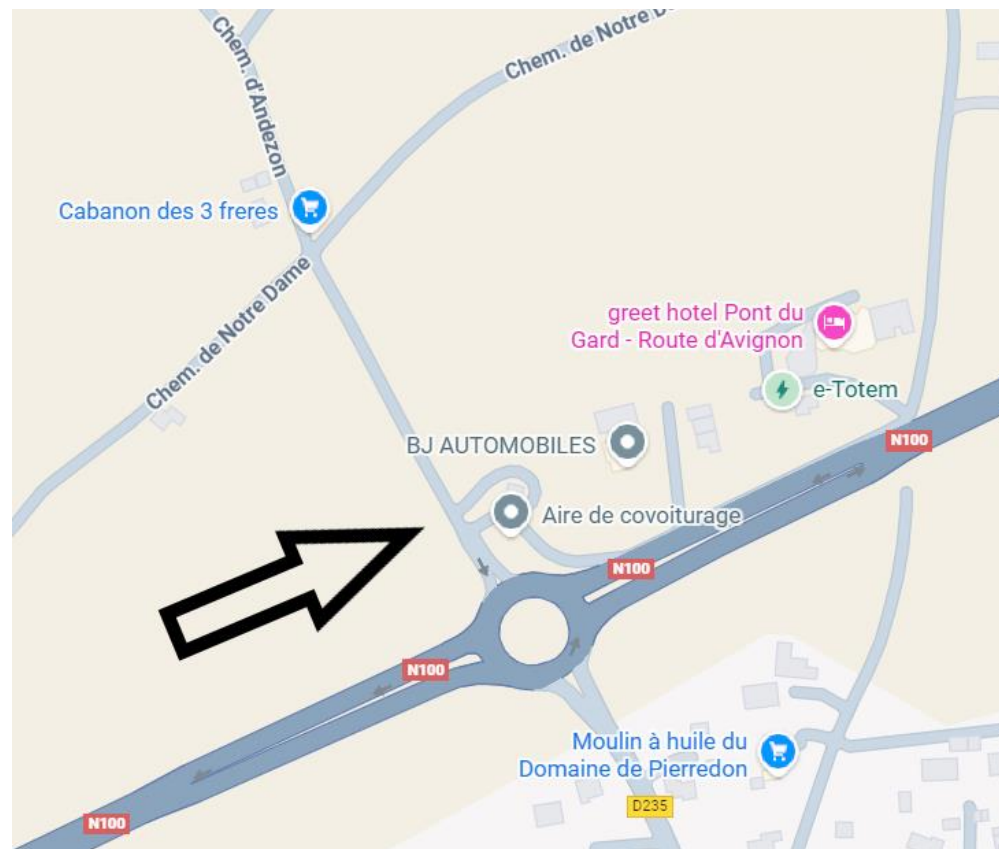
Notez bien que ce dimanche-là, exceptionnellement il n'y aura pas de messe dominicale dans les paroisses du doyenné.

Pour se rendre au sanctuaire 2 possibilités :

- **A pied (7 km) :** rendez-vous à 9h30 à l'aire de covoiturage à côté de GREET HOTEL, après le rond-point d'Estézargues – RN 100 – 120 chemin de la Fenouillère - Estézargues - (Chemin facile – accessible aux familles).
Départ de la marche : chemin de Notre-Dame.
Prévoir chaussures de marche, gourde ... Nous cheminerons au rythme des participants (enfants et familles bienvenus) en prenant le temps de prier et de la réflexion sur le thème du jubilé.
- **En voiture particulière :** rendez-vous directement au sanctuaire à 9h30 où après un temps d'accueil la même démarche de prière et de réflexion sera proposée.
Pensons au co-voiturage !
- **12h :** accueil des pèlerins « pédestre » par les pèlerins déjà sur place au bas du sanctuaire et cheminement ensemble vers l'église pour la prière de l'angélus.
- **12h30 :** pique-nique canadien *
- **13h30 :** temps de confessions et/ou visite du sanctuaire
- **15h :** célébration de la Messe
- **16h30 :** envoi

NB/ en cas de forte pluie : la marche sera annulée : dans ce cas le rendez-vous pour tous se fera directement, en voiture, au sanctuaire.

Parking du départ de la marche qui se fera sur des chemins dans la garrigue puis dans Rochefort-du-Gard



Pour ceux qui ne peuvent pas marcher : vous pourrez vous rendre directement, entre 9h30 et 9h45, au Sanctuaire Notre Dame de Grâce à ROCHEFORT du GARD 830 Av. du Sanctuaire, 30650 Rochefort-du-Gard - Téléphone : 04 90 31 72 01

Qu'est-ce qu'un pique-nique canadien ?

Le pique-nique canadien se compose d'un plat, pour environ 6 personnes, à apporter et à partager :

- **Plat salé** (quiche, salade...) pour les familles dont le nom commence de **A à L**
- **Plat sucré** (tarte, fruit compote...) pour les familles dont le nom commence de **M à Z**

Prévoir ses couverts, verres et boissons